

Le Prix du lieutenant-gouverneur pour le respect citoyen

Critères

1. Les candidats doivent être des élèves inscrits dans une école de la maternelle à la 12^e année en Nouvelle-Écosse, dans une école privée en Nouvelle-Écosse ou au programme d'enseignement à domicile du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse.
2. Dix-huit prix peuvent être remis chaque année, c'est-à-dire deux dans chaque conseil scolaire et deux dans le conseil Mi'kmaq Kina'matnewey (MK). Deux prix supplémentaires peuvent être décernés aux élèves inscrits au programme d'enseignement à domicile ou dans une école privée.
3. Un prix sera remis à un élève et un prix sera remis à une équipe (l'équipe peut inclure des adultes).
4. Les récipiendaires des prix doivent avoir fait preuve de leadership et de dévouement dans la création de lieux sûrs et inclusifs dans les écoles ou les communautés de la Nouvelle-Écosse.
5. Les activités ou les projets peuvent être liés à des enjeux ou des initiatives qui touchent un ou plusieurs des domaines suivants, notamment :
 - § Relations saines
 - § Famille
 - § Capacités ou incapacités
 - § Santé physique, mentale ou émotionnelle
 - § Race, culture ou ethnicité
 - § Orientation sexuelle
 - § Sexe
 - § Classe
 - § Âge
 - § Amélioration de la communauté
 - § Intimidation ou cyberintimidation